

Coordonner les activités qualité plutôt que de créer des doublons



On peut s'en remettre au temps qui passe et se dire que «tout vient à point pour qui sait attendre». Parfois en vain: la FMH a dû constater à ses dépens que le projet de loi sur le centre pour la qualité, annoncé de longue date, largement discuté et finalement mis en consultation cet été, n'atteint pas les objectifs visés.

Bien sûr, nous saluons l'intention de la Confédération d'approfondir et de promouvoir la qualité, les objectifs poursuivis par le projet de loi méritant d'être soutenus – à l'exception de la baisse des coûts implicite – et correspondant à nos attentes. La FMH reconnaît

Dans ce contexte, la FMH propose les adaptations suivantes dans le projet de loi:

- Réexaminer la forme juridique, dans le sens d'une fondation permettant une mise en réseau.
- Créer une liste complète et transparente des démarches accomplies en Suisse. Les décideurs doivent pouvoir bénéficier d'informations globales, fiables et si possible symétriques. La FMH offre tout le soutien possible.
- Associer tous les fournisseurs de prestations, acteurs de la santé et organisations partenaires.
- Elaborer un point de vue général intégrant toutes les assurances sociales (pas de focalisation sur la LAMal) ainsi qu'une manière de procéder durable et économique.
- Définir la qualité des soins ne peut relever que de la compétence des sociétés de discipline concernées.
- Reconnaître le Swiss Medical Board; cet organisme soutenu par un nombre croissant d'acteurs suite au processus de convergence en cours a atteint un excellent standard scientifique grâce à un consortium d'instituts universitaires et à une méthodologie adaptée en permanence aux standards internationaux.
- Apporter un soutien inchangé aux activités de la Fondation pour la sécurité des patients Suisse.
- Créer une rémunération adéquate des démarches qualité pour les fournisseurs de prestations et les travaux de documentation qui en découlent.
- Reconnaître les aspects liés à qualité dans les structures et les processus, prévoir la dotation de personnel et respecter les bases légales en matière de temps de travail car c'est un point cardinal de la qualité et de la sécurité des patients.

Pour la FMH, l'institution de droit public proposée par le Conseil fédéral n'est pas efficace. Aujourd'hui, les différents acteurs de la santé exécutent déjà très bien les tâches reprises dans le projet de loi. Le centre prévu ne crée que des doublons, ne correspond pas à l'engagement actuel des acteurs de la santé et ne favorise aucune synergie. L'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) est un exemple qui montre comment il est possible en deux ans d'obtenir la confiance et l'adhésion par la mise en réseau des personnes et la coordination des idées.

La FMH va poursuivre ses travaux en faveur de la qualité avec l'ASQM et bien évidemment continuer de participer de manière constructive aux discussions. Pour la FMH, il est cependant indispensable que le corps médical soit associé le plus tôt possible et de manière durable aux questions de qualité. Pour qu'elle profite aux patients, la qualité doit être définie par ceux qui l'appliquent au quotidien.

Dr Christoph Bosshard, membre du Comité central de la FMH, responsable du département Données, démographie et qualité / Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM)

Plutôt que de créer un nouvel institut, la Confédération devrait coordonner les activités – nouvelles ou existantes – en faveur de la qualité.

la nécessité d'agir et a pleinement conscience du mandat politique de la Confédération. Mais elle rejette un projet de loi qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs visés. Le corps médical ainsi que d'autres organisations réfléchissent depuis longtemps et intensément à la garantie et à la promotion de la qualité. De nombreuses initiatives ont été prises et des instruments existent. Ils ont été améliorés au cours des ans et ce sont eux qui permettent à notre système de santé de répondre aujourd'hui à des standards élevés. Dès lors, il est incontestable pour la FMH que si la Confédération doit intervenir, c'est pour jouer un rôle de coordination et de mise en réseau.

La qualité est au cœur de l'activité des médecins. C'est donc à eux qu'il appartient de la définir pour qu'elle bénéficie aux patients.

Le système de santé de notre pays est un des meilleurs au monde. Pour le préserver à l'avenir, il est essentiel d'accorder beaucoup d'importance à la garantie et à l'amélioration de la qualité. En revanche, parler de lacunes en matière de sécurité des patients n'est ni pertinent ni ciblé. Selon la FMH, la Fondation pour la sécurité des patients Suisse apporte à cet égard une contribution primordiale. La poursuite de son action est par conséquent essentielle.